



Communiqué de presse

Hoffmann Green Cement Technologies réalise avec succès son augmentation de capital et lève 22,5 M€, marquant une étape clé pour son développement à l'international et en France

Principales modalités de l'opération :

- La demande totale a atteint 1 845 441 actions, soit 41,5 M€, représentant un taux de souscription de 185 % du montant de l'augmentation de capital
- Le montant de l'augmentation de capital s'élève à 22,5 M€, sur la base d'un prix de souscription de 22,50 € par action
- Le produit de l'augmentation de capital doit permettre à Hoffmann Green Cement Technologies de se doter de ressources complémentaires pour développer son activité à l'international et accélérer son développement en France

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 30 novembre 2021 – 18h00 CET : Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044, Mnémo : ALHGR) (« Hoffmann Green » ou la « Société »), pionnier du ciment décarboné sans clinker, annonce aujourd'hui la réussite de son augmentation de capital annoncée le 19 novembre 2021, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et avec un délai de priorité, à titre irréductible uniquement, pour ses actionnaires existants et d'une offre globale (l'« Offre »), pour un montant total (y compris la prime d'émission) de 22,5 M€.

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) a agi en tant que coordinateur global, chef de file et teneurs de livre associé ainsi que Conseil Financier. ODDO BHF SCA a agi en tant que coordinateur global, chef de file et teneurs de livre associé dans le cadre de l'Offre (Portzamparc et ODDO BHF SCA ensemble, les « Banques »).

Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs d'Hoffmann Green, déclarent : « Nous tenons à remercier l'ensemble des investisseurs qui ont contribué au franc succès de cette augmentation de capital qui va nous permettre de renforcer notre leadership en France et d'intensifier nos développements à l'international notamment par le biais de notre stratégie de licensing. Fort du chemin parcouru depuis notre introduction en bourse et des réalisations structurantes, les moyens financiers complémentaires générés par cette opération nous permettent d'asseoir notre position de 1^{er} producteur de ciment décarboné au service d'une industrie de la construction plus responsable. »

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Utilisation prévue du produit de l'opération

La Société prévoit d'utiliser le produit net de l'augmentation de capital pour financer :

1) le lancement de son développement à l'international (environ 14,1 M€) avec :

- a) mise en œuvre de contrats de licence à l'international portant sur l'utilisation des technologies (ciments) et des procédés industriels de la Société avec des partenaires (acteurs locaux, indépendants, actifs dans le secteur de la construction) qui financeront, construiront et exploiteront des sites industriels Hoffmann Green situés dans des zones géographiques matures en termes de réglementation carbone, pouvant être assortis, sur demande du ou des partenaires, de possibles participations minoritaires de la Société dans des joint-ventures créées à cet effet entre le ou les partenaires et la Société. Ces partenaires commercialiseront les technologies Hoffmann Green sur leur territoire géographique. L'utilisation des technologies et des procédés industriels de la Société par ces partenaires sera susceptible de générer, dans le cadre de la mise en œuvre de ces contrats de licence, des redevances pour la Société (au forfait et/ou sur ventes) dont le montant sera corrélé au nombre de sites industriels Hoffmann Green construits (la durée de construction d'un site industriel Hoffmann Green étant estimée entre 18 et 24 mois) et effectivement exploités par les partenaires ;
- b) constitution d'une équipe en charge de l'internationalisation tant pour l'identification et la gestion des partenariats que pour le support technique, industriel et commercial auprès des partenaires.

2) l'accélération de son développement en France (environ 7,6 M€) avec :

- a) internalisation de certains processus industriels avec la construction d'une centrale à béton sur le site de H2 pour mener en interne les essais R&D des futures technologies de la Société et être plus autonome en matière de R&D ; investissement dans quelques centrales à béton mobiles pour alimenter les différents chantiers au niveau national non adressés par les réseaux actuels de la Société ;
- b) renforcement des équipes commerciales consacrées au développement des ventes de sacs de ciments H-IONA, à la prescription et à la gestion de projets à l'échelle nationale, et accroissement de la présence de la Société au sein des réseaux de distribution.

Modalités de l'opération

Les actions nouvelles non souscrites dans le cadre du délai de priorité ont fait l'objet d'une offre globale, comprenant (i) une offre au public en France à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre au Public** ») ; et (ii) un placement global destiné à des investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») en France et dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé par le Directoire de la Société le 30 novembre 2021 à 22,50 € par action, soit aucune décote par rapport au cours de clôture de 22,50 € du 29 novembre 2021 et une décote de 16,0 % par rapport à la moyenne des cours pondérée par les volumes des trois jours de bourse précédant le 19 novembre 2021 (inclus) égale à 26,79 €.

L'augmentation de capital, d'un montant total de 22,5 M€, prime d'émission incluse, donnera lieu à l'émission de 1 000 000 actions nouvelles, soit 7,4 % du capital social de la Société à l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital.

Le nombre total de souscriptions recueillies porte sur 1 845 441 actions, soit 41,5 M€, sur la base du prix de souscription de 22,50 €, représentant un taux de souscription de 185 % du montant total de l'augmentation de capital.

Dans le cadre du délai de priorité, la demande des actionnaires existants de la Société s'est élevée à 3,4 M€, représentant 15 % du montant total de l'augmentation de capital. Dans le cadre du Placement Global, la demande d'investisseurs institutionnels français et internationaux de premier plan s'est élevée à 37,4 M€, représentant 166 % du montant total de l'augmentation de capital. Enfin, la demande de la part des investisseurs particuliers (les actionnaires existants souhaitant souscrire au-delà de leur participation au

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

capital dans le cadre du délai de priorité ainsi que de nouveaux actionnaires) s'est élevée à 0,7 M€, représentant 3 % du montant total de l'augmentation de capital.

La Société a été informée de la souscription, dans le cadre du délai de priorité, de 40.000 actions nouvelles par la société SAS Cougnaud. A l'issue de l'Offre, SAS Cougnaud détient 5,8 % du capital social et 7,2% des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, la structure de son actionariat (sur une base non diluée) à la date de l'approbation du Prospectus par l'AMF et après la réalisation de l'augmentation de capital était et sera la suivante :

	Base non diluée							
	Avant Offre				Après Offre			
	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	Nb actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Julien Blanchard (direct et indirect*)	4.620.964	34,0%	8.671.670	39,2%	4.620.964	31,6%	8.671.670	37,5%
David Hoffmann (direct et indirect**)	2.742.928	20,2%	5.485.856	24,8%	2.742.928	18,8%	5.485.856	23,7%
<i>Total Concert</i>	<i>7.363.892</i>	<i>54,1%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>64,0%</i>	<i>7.363.892</i>	<i>50,4%</i>	<i>14.157.526</i>	<i>61,3%</i>
Membres du Conseil de surveillance (hors indépendants)	1.401.515	10,3%	2.644.696	12,0%	1.441.515	9,9%	2.684.696	11,6%
Autres	4.828.211	35,5%	5.303.378	24,0%	5.788.211	39,6%	6.263.378	27,1%
Actions auto-détenues (contrat de liquidité)	8.769	0,1%	-	-	8.769	0,1%	-	0,0%
Total	13.602.387	100,0%	22.105.600	100,0%	14.602.387	100,0%	23.105.600	100,0%

* Directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, société par actions simplifiée au capital social de 2.611.374 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 546 150 061. Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 74,42 % de la société Gillaizeau Terre Cuite.

** Directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, société civile au capital social de 19.760 €, dont le siège social est situé à La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 825 008 774. David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.

L'exercice de tous les titres donnant accès au capital de la Société à la date d'approbation par l'AMF du Prospectus entraînerait l'émission de 37.424 actions ordinaires nouvelles, représentant 0,3 % du capital social de la Société après réalisation de l'augmentation de capital.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Admission des actions nouvelles

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur inscription sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris sont prévus pour le 2 décembre 2021. Les actions nouvelles seront cotées sur la même ligne que les actions ordinaires existantes de la Société, donneront droit à un dividende et seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société.

Engagement d'abstention et de conservation

La Société a contracté un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des exceptions usuelles.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Messieurs Julien Blanchard (Président du Directoire), directement et indirectement au travers de Gillaizeau Terre Cuite, et David Hoffmann (membre du Directoire), directement et indirectement au travers de Hoffmann Capital Holding, ont contracté l'engagement de conserver leurs actions Hoffmann Green Cement Technologies jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, étant précisé que ces actionnaires détenaient de concert 54,1 % du capital de la Société avant l'Offre. Cet engagement de conservation a vocation à se substituer, pendant la période de 6 mois qu'il recouvre, à l'engagement de conservation existant à leur égard, contracté dans le cadre de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth à Paris (portant sur 90 % des actions de la Société qu'ils détiennent et/ou qu'ils viendraient à détenir en cas d'exercice de toutes les valeurs mobilières donnant accès au capital, entre le 13^{ème} mois et le 36^{ème} mois (inclus) suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, soit le 18 octobre 2019), étant précisé en tant que de besoin que l'engagement de conservation existant restera en vigueur à l'expiration de cette période de 6 mois, et ce jusqu'à son terme initial (soit le 18 octobre 2022). Trois autres actionnaires, membres du Conseil de surveillance de la Société, à savoir la SAS Cougnaud, Madame Isabelle Mommessin et Hestia, ont contracté un engagement de conserver leurs actions Hoffmann Green Cement Technologies jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, étant précisé que ces trois actionnaires détenaient ensemble 10,3 % du capital de la Société avant l'Offre. Ces engagements de conservation ont été contractés sous réserve des exceptions usuelles.

Mise à disposition du prospectus

Le Prospectus, établi sous la forme d'un prospectus de relance de l'Union conformément à l'article 14 bis et à l'annexe V bis du Règlement Prospectus modifié par le règlement (UE) 2021/337 du 16 février 2021, a obtenu de l'AMF le numéro d'approbation 21-495 en date du 19 novembre 2021 et est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (<https://www.ciments-hoffmann.fr/investisseurs/>).

Les facteurs de risque relatifs à la Société, à son secteur d'activité, aux marchés et aux valeurs mobilières émises sont décrits à la section IV du Prospectus. La liste de ces risques n'est pas exhaustive. D'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du Prospectus peuvent exister.

À propos de Hoffmann Green Cement Technologies

Fondé en 2014, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments innovants fortement décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel. Pleinement conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, le Groupe considère être à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre, sans clinker. Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0, sans four ni cheminée, en Vendée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Pour plus d'informations : www.ciments-hoffmann.fr

Contacts Hoffmann Green

Hoffmann Green

Jérôme Caron
Directeur Administratif et Financier
finances@ciments-hoffmann.fr
02 51 46 06 00

NewCap

Pierre Laurent
Thomas Grojean
Quentin Massé
Relations Investisseurs
ciments-hoffmann@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
ciments-hoffmann@newcap.eu
01 44 71 94 98

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies dans un quelconque pays.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. Hoffmann Green Cement Technologies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

L'offre sera ouverte au public en France exclusivement postérieurement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers d'un prospectus établi en conformité avec le Règlement Prospectus. S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Hoffmann Green Cement Technologies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.